**La « Gazette des Tribunaux » et le livre de M. Georges Le Bail sur Les Grands Avocats Politiques**

 Le plus ancien journal judiciaire, La Gazette des Tribunaux, qui compte 109 années d'existence, vient de publier sur le livre « Grands Avocats Politiques » un article de son rédacteur en chef, M. Alexandre Houel, rendant hommage au livre de M. Georges Le Bail qui a été lu de tout le monde judiciaire et l'a justement passionné. (BIBLIOGRAPHIE Grands Avocats Politiques (XIXè siècle), par Georges Le Bail, sénateur du Finistère. (Un vol. in-8°, éditions Berger-Levraut, 5, rue Auguste-Comte, Paris, 6è arr.).

 M. Georges Le Bail, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Quimper, et sénateur du Finistère, qui occupe au barreau et au Parlement une place éminente, vient de publier, sous le titre de Grands avocats politiques, une sorte d'anthologie consacrée à quelques-uns de ses confrères qui, au cours du XIXè siècle, se sont illustrés tout à la fois dans l'ordre judiciaire et dans l'ordre politique, et dont les plaidoyers devant les tribunaux et les discours ù la tribune parlementaire ont exercé sur leurs contemporains une double et puissante influence. L'auteur nous y retrace, avec une vivante exactitude, les figures les plus caractéristiques des avocats qui, dans la période envisagée par lui et encore si voisine de la nôtre, ont activement participé à la vie politique de notre pays, et son œuvre est aussi attrayante que solidement documentée, car à une source prodigieuse d'informations du plus vif intérêt, elle joint la reproduction de fragments de plaidoiries ou de discours sélectionnés avec un goût très sûr, et qui sont des modèles d'éloquence judiciaire ou tribunitienne. Par cette ingénieuse méthode, M. Le Bail réalise, sous une forme concrète, animée et sensible, l'harmonieux assemblage de l'avocat et de l'homme d'Etat que l'on rencontre chez chacune des personnalités historiques évoquées par lui ; et c'est ainsi qu'en lisant le charmant volume intitulé « Grands avocats politiques », on découvre et admire successivement, comme dans une vue panoramique, les figures, toutes remarquablement belles, quoique respectivement différentes :

 — de Berryer, « le prince des orateurs » et « une puissance », selon le mot de Royer-Collard, dont le génie, comme un chef-d'œuvre de Phidias. se fit applaudir aussitôt qu'il se montra : — de Michel de Bourges, dont la parole avait une spontanéité, une vigueur agreste et un élan naturel « touchant parfois au sublime et que l'art ne donne pas >. ; de Crémieux. dont la verve était intarissable et qui « improvisait d'une manière parfaite » ; de Dufavre, qui s'en tenait à la justesse de la pensée et du langage — qualité, du reste, constituant, fut-elle seule, du génie, comme l'a dit J.-J. Weiss — et qui, rien qu'en mettant le doigt sur une question, l'élucidait tout entière ; — de Ledru-Rollin, « légiste consommé et brillant orateur », dont la carrière politique a personnifié «  l'énergie de l'homme de cœur, dépeint par Montaigne, qui tombe obstiné dans son courage ; qui, pour quelque danger de la mort voisine, ne relâche aucun point de son assurance, regarde encore, en rendant l'Ame, son ennemi d'une vue ferme et dédaigneuse, est battu, non pas de nous, mais de la fortune ; est tué. sans être vaincu » ; de Jules Favre, « incomparable pour l'élévation de la pensée, pour la justesse, la grâce et la majesté de l'expression, pour la perfection de l'art et le bel idéal qui s'en dégage » ; — de Clément Laurier, qui plaidait avec un égal succès les litiges industriels, les affaires de bourse et de finances, et aussi les procès boulevardiers, avec la grâce légère et le sens moqueur d'un Athénien de Paris » ; — de Léon Gambetta, qui, après son coup de tonnerre du procès Baudin, devient subitement, à coups de paroles enflammées et emplies de pathétiques sonorités, « le tombeur de l'empire, l'organisateur de la Défense nationale, en 1870, puis de la République, dans les années qui ont suivi, et, enfin, le glorieux vainqueur du 16 mai 1877 » ; d'Aflou( ?) surnommé Me Chrysostome (bouche d'or), dont la parole « coule large, facile, fluide, abondante, précipitée même, et.... donne l'impression d'un fleuve au courant rapide, reflétant, dans le miroir de ses eaux, les aspects colorés et changeants des campagnes et des cités qui se succèdent le long de ses rives enchantées » ; — de Valdeck-Rousseau, dont la maîtrise oratoire résulte « de la belle ordonnance du discours, dont l'harmonie de l'ensemble est faite de l'agencement, du bon ordre et de la perfection des parties qui s'y intègrent » ; — de Labori, « qui incarne la dynamique de l'art oratoire et se tient toujours au front de la bataille, en tête de l'assaut, prêt à porter le premier coup, jamais las et toujours le dernier à tenir le rempart et à protéger la retraite... » ; — de Briand, qui conquerrait l'auditoire « par l'enchaînement et le mouvement de concentration de toutes les idées vers l'objectif à atteindre : par un ensemble qui faisait valoir toutes les modulations de la voix humaine et toutes les vibrations nerveuses de l'être humain » ; de ce « grand inspirateur de l'Union Européenne », dont « toutes les pensées tendaient vers l'avènement de ce grand acte : la réconciliation des peuples par la paix universelle » ; de cet « arrangeur de génie », comme l'a justement qualifié Stéphane Lausanne, qui avait tant d'empire sur les âmes ; — enfin de Viviani, qui se recommandait « par le mouvement accéléré du discours, par l'élévation de la pensée , drapée dans toute sa magnificence », en donnant à « une œuvre très travaillée un air d'improvisation qui faisait illusion à tous » ; de Viviani, qui, en pleine guerre, au cours de son voyage en Amérique, en 1917, en compagnie du maréchal Joffre, remporta un triomphe oratoire sans égal devant les personnages les plus éminents de New-York, assemblés, pour l'entendre, dans la salle de Waldorf-Artori, et, se levant d'un mouvement irrésistible, au moment où il terminait son discours par ces mots : « L'heure de la liberté est enfin arrivée. Tous debout, pour la délivrance humaine, pour la délivrance de la démocratie. Levez la tête, citoyens, toujours plus haut, aussi haut que votre drapeau. ».

 C'est de cette brillante phalange « de grands avocats politiques », que M. Le Bail a, dans son joli volume, évoqué et célébré la mémoire, en joignant — comme il l'annonce dans son excellente préface — à chaque portrait dessiné par lui, « des extraits (de plaidoiries ou discours) qui caractérisent leur manière et leur individualité propre, représentant l'œuvre capitale et maîtresse de leur carrière et constituant, en quelque sorte, le point culminant de leur éloquence toute personnelle et le chef-d'œuvre d'un bel ouvrier du verbe ». De chacune de ces personnalités disparues, M. Le Bail nous restitue ainsi, dans une magistrale esquisse, la physionomie et l'action oratoire « au palais législatif ou judiciaire », et cette restitution nous est faite avec tant de saisissante vitalité qu'à chaque page du recueil, nous rencontrons encore, en quelque sorte, « le courant et même le tressaillement de la pensée » de ces grands orateurs, « à la fois avocats et parlementaires... qui, mêlés aux affaires publiques, ont été appelés à soutenir concrètement les principes primordiaux du droit, les grands intérêts nationaux, historiques ou de moralité publique en jeu dans .des procès retentissants » ou dans les débats mouvementés des assemblées politiques. Bien plus, nous y percevons, si l'on peut dire, reproduites comme par un écho, « les vibrations de ces grands cœurs qui se sont passionnés pour la liberté, pour la justice et pour l'honneur» et qui battaient si vite « quand il s'agissait de défendre les principes qui donnent du prix à la vie », c'est-à-dire, précisément, les idées d'indépendance et de liberté, qui ennoblissent l'âme et font la dignité humaine.

 De cette magnifique idéalité, le Barreau n'est-il pas, au surplus, l'éducateur prédestiné ? N'a-t-il pas été « regardé, à toutes les époques, comme le conservatoire des idées d'indépendance et de liberté ;>, et n'est-ce pas, dans ses rangs, « que les assemblées politiques sont venues se recruter depuis plus d'un siècle ? ». Charmés par ces pénétrantes impressions, tous les lecteurs de l'ouvrage — et, parmi eux, tout particulièrement les juristes et les lettrés en apprécieront hautement la conception, l'ordonnance et le style, en rendant un hommage unanime au mérite éminent de l'auteur, avec lequel tous se sentiront, de même en communion d'enthousiasme et d'admiration pour le libéralisme élevé et l'éloquence prestigieuse des « grands avocats politiques », dont M. Le Bail a su fixer une image si frappante et nous faire une présentation si complètement réussie.

 *Alexandre HOUEL*.

 In *Le Citoyen* du 28 juin 1934